

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida, le 25 octobre 1950.

N° 2977/T.F.

4 Annexes

OBJET:

Demande S.M.KASSAM
terrain briqueterie à Kansi.



Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, une demande de terrain à usage industriel (extraction de sable et fabrication de briques), introduite par Monsieur Shahbudin Mussa KASSAM, commerçant à Astrida.

L'intéressé n'est actuellement concessionnaire d'aucun terrain. Il sollicite, simultanément, celui précité et un autre, à usage de tuilerie (cfr. ma lettre n° 2976/T.F. que je vous transmets par même courrier).

Le terrain dont question ci-dessus a une superficie de 96 ares (et non de 67) et est situé à environ 9 km. à vol d'oiseau des limites de la C.U. d'Astrida. Les moyens financiers du requérant semblent suffisants pour mener à bien le programme qu'il s'est fixé.

L'Administrateur Chef du Territoire, I. REISDORFF,

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général du Congo Belge,
Gouverneur du Ruanda-Urundi
à

U S U M B U R A .

couvert de Mr. le Résident du Ruanda à KIGALI.